

# ARRETE TEMPORAIRE



198/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet** : Avenue Jean Magnon, Boulevard Jean Moulin, Rue Claude Monet et Rue Victor Hugo - Course cycliste « Souvenir Jacques Carette »

**Réglementation de circulation et de stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,

Vu la demande de l'amicale du VCSAN – Monsieur Franck CARETTE,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur l'avenue Jean Magnon, boulevard Jean Moulin, rue Claude Monet et rue Victor Hugo pour permettre la réalisation de la course cycliste « Souvenir Jacques Carette ».

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre la réalisation de la course cycliste « Souvenir Jacques Carette », le stationnement sera interdit sur l'ensemble du circuit et la circulation devra se faire dans le sens de la course, le samedi 14 mai 2022, l'avenue Jean Magnon du n°1 au n°71, boulevard Jean Moulin du n°1 au n°23, rue Claude Monet du n°27 au n°1 et rue Victor Hugo du cimetière au croisement avec l'avenue Jean Magnon. Ces interdictions sont applicables de 12h00 à 19h00.

**ARTICLE 2** : Une signalisation adaptée sera mise en place par le demandeur et sera ajustée en permanence au danger.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'état de la circulation et le stationnement le permettront, ils pourront être rétablies sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Centre de Secours
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Services Techniques Municipaux
- Amicale du VCSAN – Monsieur Franck CARETTE

Fait à Saint-Aignan,  
le 31/03/2022

Le Maire



Eric CARNAT